

**PROTOCOLE DE VIDANGE  
DES BASSINS DE CONTROLE DES EAUX PLUVIALES  
INTERNES DU SITE 3 ET DES SITES 1 ET 2****Exploitant : SMiDDEV****Coordonnées :**

ZI Palud – Lot 4  
90, impasse Thomas EDISON  
83600 FREJUS  
tél 04.98.11.98.80

**Interlocuteurs par ordre de priorité décroissant :**

- M. EISENLOHR Tél 06.70.06.59.58 – Mail [b.eisenlohr@smiddev.fr](mailto:b.eisenlohr@smiddev.fr)
- M. GRAILLE Tél 06.08.43.70.85 - Mail [c.graille@smiddev.fr](mailto:c.graille@smiddev.fr)
- Mme MELLANO Tél 06.28.45.15.71 – Mail [k.mellano@smiddev.fr](mailto:k.mellano@smiddev.fr)

**Chargé de la maintenance : IHOL****Coordonnées :**

Immeuble Arénice  
455, Promenade des anglais  
06 200 NICE  
tél 04.93.18.32.02

**Interlocuteurs par ordre de priorité décroissant :**

- M. FINK Tél 06.09.76.57.82 - Mail [j.fink@ihol.fr](mailto:j.fink@ihol.fr)
- M. DOYELLE Tél 06 46 36 40 61– Mail [f.doyelle@ihol.fr](mailto:f.doyelle@ihol.fr)
- M. SERRANO Tél 06 27 06 02 49– Mail [p.serrano@ihol.fr](mailto:p.serrano@ihol.fr)

**Chargé du suivi et analyses : SCP****Coordonnées :**

Le tholonet  
CS 70 064  
13 182 AIX EN PROVENCE Cedex 5  
tél 04 42 66 70 00

**Interlocuteurs par ordre de priorité décroissant :**

- M. DELAUNAY Tél 04 42 66 60 22/Port.06.87.70.78.26  
Mail [Christophe.DELAUNAY@canal-de-provence.com](mailto:Christophe.DELAUNAY@canal-de-provence.com)
- M. CHIMENE Tél 06.08.56.35.46 – Mail [emmanuel.chimene@canal-de-provence.com](mailto:emmanuel.chimene@canal-de-provence.com)
- Mme LAGRECA Tél 06.73.48.76.70 – Mail [cecile.lagreca@canal-de-provence.com](mailto:cecile.lagreca@canal-de-provence.com)

**1. CARACTERISTIQUES DES BASSINS DE CONTROLE**

L'ISDND est équipée de deux bassins de contrôle des eaux pluviales internes (cf. plan de situation).

**1.1. Bassin pluvial des eaux interne du site 3**

- |   |                                    |
|---|------------------------------------|
| - Structure :                                     | terrassé,                          |
| - Etanchéité :                                    | par géomembrane                    |
| - Volume utile avant déversement :                | 2 180 m <sup>3</sup>               |
| - Vidange de fond Ø350 ; cote NGF f.e. :          | 193.50                             |
| - Déversoir de crue cote NGF f.e. :               | 197.40                             |
| - Capacité vanne ouverte à fond à pleine charge : | 371 l/s                            |
| - Point de rejet :                                | bassin pluvial des eaux externes   |
| - Contrôle de niveau:                             | mesure manuelle/ f.e. du déversoir |

## 1.2. Bassin pluvial des eaux interne des sites 1 et 2

- Structure : béton armé XA3
- 3 radiers aux cotes NGF : 144.50, 146, et 148.35,
- Volume utile avant déversement : 6 100 m<sup>3</sup>
- Vidange de fond Ø200, cote NGF f.e : 144.50
- Déversoir de crue cote NGF f.e. : 152.09
- Capacité vanne ouverte à fond à pleine charge : 211 l/s
- Point de rejet : ruisseau du Ronflon
- Contrôle de niveau : limnigraphe enregistreur : cellule de mesure h=0 à 6m,
  - transmission de données GPRS sur site FTP
  - interrogation GSM DATA en secours, consultable en temps réel, par le SMiDDEV et IHOL
  - plus mesure manuelle/ f.e. du déversoir

## 2. CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

### 2.1. Arrêtés préfectoraux de référence

- Arrêté préfectoral du 17 juillet 2002 autorisant l'exploitation d'une installation de stockage des déchets ménagers et assimilés au lieu dit « Les Lauriers » Commune de Bagnols-en-Forêt,
- Arrêté préfectoral complémentaire du 29 mai 2015 fixant des prescriptions complémentaires relatives aux modalités de réaménagement final et de suivi post exploitation des sites 1, 2 et 3 de l'installation de stockage des déchets non dangereux des Lauriers exploitée par le SMiDDEV sur le territoire de la Commune de Bagnols-en-Forêt
- Arrêté préfectoral complémentaire du 21 décembre 2015 fixant des prescriptions complémentaires relatives aux modalités de rejet des effluents issus des sites 1, 2 et 3 de l'ISDND des Lauriers exploitée par le SMiDDEV sur le territoire de la Commune de Bagnols-en-Forêt

### 2.2. Normes de rejet

#### 2.2.1. Paramètres de contrôles in-situ

Ces contrôles interviennent systématiquement dès l'atteinte des seuils d'intervention cités au §3.2

- Température : ≤ à 30°C,
- Ph : compris entre 5.5 et 8.5,
- Conductivité : ≤ 1 100 µS/cm<sup>2</sup>

#### 2.2.2. Paramètres des analyses complémentaires

Les analyses complémentaires s'effectuent en cas de dépassement de la norme de conductivité

Paramètre	Concentration sur un prélèvement instantané (en mg/L)
Matières en suspension totales (MEST)	35
Carbone organique total (COT)	70
Demande chimique en oxygène (DCO)	125
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	30
Azote global	30
Phosphore total	30
Phénols	0,1
Métaux totaux * dont :	15

- Chrome 6 (Cr <sup>6+</sup> )	0,1
- Cadmium (Cd)	0,2
- Plomb (Pb)	0,5
- Mercure (Hg)	0,05
Arsenic	0,1
Fluor et composés	15
Cyanures libres	0,1
Hydrocarbures totaux	10
Composés organiques halogénés (en AOX ou en EOX)	1

\* Les métaux lourds totaux sont la somme de la concentration en masse par litre des éléments suivants : Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, Fe, Al.

### 2.2.3. Débit de rejet

- BP S1 et 2 : < 211 l/s
- BP S3 : < 371 l/s

### 2.2.4. Points de rejet

- Résultats d'analyse conformes : au ruisseau du Ronflon et au bassin pluvial des eaux externes
- Résultats d'analyse non conformes :
  - à la lagune à lixiviats,
  - au bassin tampon
  - vers une station d'osmose supplémentaire
  - vers un centre agréé extérieur.

## 3. PROCEDURES A SUIVRE SELON LES NIVEAUX DE REMPLISSAGE DES BASSINS ET LES RESULTATS D'ANALYSES

### 3.1. Mesures des niveaux de remplissage des bassins

En cas d'épisode pluvieux, IHOL assure :

- 4 mesures de niveau d'eau par jour sur le bassin pluvial du site 3,
- Le suivi en continu des données limnigraphiques du bassin pluvial sites 1 et 2
- En cas de panne du dispositif limnigraphique, 4 mesures de niveau d'eau par jour sur le bassin pluvial des sites 1 et 2

### 3.2. Niveaux de remplissage nécessitant une intervention

Les trois seuils d'intervention suivants déclenchent pour IHOL la procédure d'analyse in-situ, suivie immédiatement de l'information du SMIDDEV.

#### 3.2.1. Niveau normal :

Hauteur d'eau supérieure ou égale à 1m pour chacun des bassins, soit :

- BP S1 et 2 : 6m59 sous le niveau du déversoir,
- BP S3 : 2m92 sous le niveau du déversoir

#### 3.2.2. Niveau d'alerte 1

Le seuil d'alerte est destiné à prévenir un risque de mise en charge du déversoir de crue de chacun des bassins.

Compte tenu du temps de remplissage très réduit (de l'ordre de 4 heures, en cas d'apparition d'une pluie de projet), ces seuils sont pris volontairement assez bas sous la cote de déversement.

Hauteur d'eau supérieure ou égale à 2.5m pour chacun des bassins, soit :

- BP S1 et 2 : 5m09 sous le niveau du déversoir,
- BP S3 : 1m42 sous le niveau du déversoir

### 3.2.3. Niveau d'alerte 2

Pendant le délai d'attente du résultat d'une analyse complète, le risque de mise en charge de déversoirs de crue, court.

A la cote définie, une décision s'impose, même en l'absence des résultats d'analyse complète.

Hauteur d'eau supérieure ou égale à 6.5m pour le BP S1 et 2, soit : 1m09 sous le niveau du déversoir,

Hauteur d'eau supérieure ou égale à 3.5m pour le BP S3, soit : 0m42 sous le niveau du déversoir.

### 3.3. Information du SMIDDEV

IHOL informe immédiatement les interlocuteurs du SMIDDEV de l'atteinte des seuils d'intervention et des résultats des analyses in-situ, et reste en attente des ordres du SMIDDEV.

Le mode de transmission à privilégier est l'appel téléphonique couplé à une confirmation par courriel.

### 3.4. Décision du SMIDDEV

Le SMIDDEV transmet à IHOL sa décision, en ayant pris au préalable l'avis de la DREAL si besoin.

Dès réception de la part d'IHOL d'un résultat de conductivité, mesurée in-situ :

- conforme, le SMIDDEV prend une décision de vidange du bassin concerné et en informe IHOL pour exécution immédiate.
- non conforme, le SMIDDEV demande à la SCP une analyse complète des paramètres définis à l'arrêté préfectoral. Le délai maximal d'intervention de la SCP est de 24h.

Délais d'obtention des résultats de l'analyse complète des différents paramètres :

- MEST, COT, DCO, Azote global, phosphore total, phénols : 24 h ;
- Cr6+, Cd, Pb, Hg, As, Cyanures : 48h ;
- Fluors, hydrocarbures totaux : 72 h;
- DBO5 : 5 jours ; AOX : 5 à 8 jours.

Dans le cas où plusieurs paramètres « 24h » sont supérieures aux seuils autorisés, on considèrera que les eaux sont « non conformes ».

Suivant les résultats de l'analyse complète,

- Conforme : le SMIDDEV prend une décision de vidange du bassin concerné et en informe IHOL pour exécution immédiate.
- Non conforme : le SMIDDEV prend une décision de pompage vers la lagune, après vérification de son niveau de remplissage.
- Non conforme et la lagune pleine : le SMIDDEV prend une décision de :
  - Pompage vers le bassin tampon,
  - Et/ou externalisation, voir mise en place d'une station d'osmose de 200 m3/j en renfort.

#### 4. COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Dès la fin de l'opération, IHOL transmet au SMiDDEV, un compte rendu indiquant au moins :

- date et heure de démarrage et de fin de l'opération,
- degré d'ouverture des vannes de vidange,
- suivi du niveau d'eau des bassins,
- observation du point de rejet avec photos (débit apparent, niveau d'eau, impacts éventuels)

#### 5. INFORMATION DE LA DREAL

**Le SMiDDEV est le seul habilité à informer la DREAL**

##### 5.1. Mode d'information

- Après une vidange sur conductivité conforme : inscription de l'opération au rapport trimestriel,
- Pendant le délai de l'analyse complète : information par mail et/ou téléphonique en cas d'atteinte du seuil d'alerte 2,
- Après une vidange sur analyse complémentaire conforme : établissement d'une fiche d'incident et inscription de l'opération au rapport trimestriel,
- Après un pompage vers la lagune, et/ou une externalisation ou l'installation d'une station osmose supplémentaire sur analyse complémentaire non conforme : information par mail et établissement d'une fiche d'incident, puis inscription de l'opération au rapport trimestriel.

Indice	0	1	2
Nature de la modification	Initiale du 13/07/2016		
Rédigé par	Service technique		
Vérifié par	Karine MELLANO Assistante technique		
Validé par	Bernard EISENLOHR Directeur technique		